

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
du Languedoc**

**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL 2013**



SOMMAIRE

- 1) - **Rapport semestriel d'activité**
- 2) - **Comptes consolidés intermédiaires résumés**
- 3) - **Déclaration des personnes physiques**
- 4) - **Rapport des commissaires aux comptes**



Le bon sens a de l'avenir

Rapport de Gestion Au 30 juin 2013

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit 492 826 417 RCS Montpellier

Siège social : avenue de Montpelliéret – MAURIN 34977 LATTES Cedex

Société de Courtage d'Assurance immatriculée sous le numéro ORIAS 07 025 828

Téléphone : 04 27 84 15 00 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) Adresse internet : www.ca-languedoc.com

Rapport de Gestion

I Rapport d'Activité

1. Présentation des Etats Financiers	1
1.1 Changement de principes et méthodes comptables	1
1.2 Evolution du périmètre de consolidation	1
2. Résultats Consolidés	1
2.1 Environnement économique et financier	1
2.2 Résultats consolidés	2
3. Structure Financière	3
3.1 Les Fonds Propres	3
3.2 Les parties liées	3

II Gestion des Risques

1. Risques de crédit	3
1.1 Principales évolutions en termes d'objectifs et politique	3
1.2 Principales évolutions en matière de gestion du risque de crédit	4
1.3 Exposition	7
1.4 Risque pays	10
2. Risques de marché	10
2.1 Objectifs et politique	11
2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés	11
2.3 Exposition : activités de marché (Value at Risk)	14
2.4 Risque Action	14
2.5 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels	15
2.6 Le risque de taux d'intérêt global	15
2.7 Le risque de change	18
2.8 Les risques de liquidité et de financement	18
2.9 Politique de couverture	20
3. Risques opérationnels	21
3.1 Description et Définition	21
3.2 Principales évolutions	21
4. Risques de non conformité	21
4.1 La prévention	21
4.2 Principales évolutions	22
5. Risques juridiques	22

I Rapport d'Activité

1. Présentation des Etats Financiers

1.1 Changement de principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont établis conformément à la norme IAS 34 telle que décrite dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés.

Les impacts de transition de la norme IAS19 révisée relatifs au coût des services passés non amortis au 1er janvier 2013 ont été comptabilisés au 30 juin 2013.

Ce changement de méthode comptable a conduit à provisionner un complément d'engagements sociaux pour un montant de 278 milliers d'euros par la contrepartie des capitaux propres.

1.2 Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est resté inchangé par rapport au 31 décembre 2012.

2. Résultats Consolidés

2.1 Environnement économique et financier

Une hausse de l'indice CAC 40 de +2,7% sur le semestre :

Malgré les incertitudes politiques en Italie et la crise Chypriote, le CAC 40 a légèrement progressé au 1er trimestre 2013 en gagnant +2,5%. La baisse du taux directeur de la BCE de 25 bp, de bons chiffres sur l'emploi aux US, la validation par le parlement chypriote du sauvetage de l'île ont permis au CAC 40 de franchir la barre des 4 000 pts en mai pour la première fois depuis juillet 2011. L'absence de catalyseurs macroéconomiques et les perspectives de croissance à la baisse en Asie ont inversé la tendance haussière du CAC qui a baissé jusqu'à 3 595 pts le 24 juin pour finalement clôturer en fin de semestre à 3 739 points.

Une stabilité des taux longs en France

Le spread de l'Etat français est resté sur des niveaux très bas au cours du semestre. Suite à des résultats économiques 2012 décevants et des rumeurs de dégradation de la note de l'Etat français, le TEC 10 est tout de même remonté jusqu'à 2,27% début février. Les difficultés économiques rencontrées par les pays périphériques, ainsi que la baisse de rendement attendue par les investisseurs sur le Japon ont entraîné un flight to quality sur les papiers français, entraînant un rapide resserrement des spreads. Le TEC 10 finit le semestre à 1,94%.

Des taux courts historiquement bas

La BCE a réitéré à chacun de ses meetings son intention de conserver ses taux à des niveaux bas tant que la conjoncture économique le nécessiterait. Dans cette optique, elle a abaissé son taux directeur à 0,50% le 2 mai. Les index EONIA et EUR3M sont ainsi

resté sur des niveaux bas tout au long du semestre en terminant respectivement à 0,082% et 0,207%.

A noter que lors de son meeting de juillet, la BCE a tenu un discours très baissier, annonçant que les taux resteraient bas, voire plus bas que leur niveau actuel, pour une longue période.

2.2 Résultats consolidés

Au 1er semestre 2013, dans un contexte économique qui reste difficile, le Crédit Agricole du Languedoc poursuit sa stratégie de développement au service de son territoire.

Sur cette période, la Caisse Régionale a conquis 19 000 nouveaux clients, conformément à son ambition d'être la banque choisie et préférée des languedociens.

Malgré une demande de crédit atone, la Caisse Régionale est toujours le principal partenaire financier de l'économie Régionale avec 922 M€ de nouveaux crédits débloqués, dont 469 M€ pour le financement de l'habitat.

Les encours de crédits de la Caisse Régionale s'établissent à 17 Md€, en recul de 2,6% par rapport au 30 juin 2012, pour une part de marché crédits qui reste à un niveau élevé (36,8% au 31/05/2013).

La nouvelle donne fiscale et les niveaux des taux d'intérêt incitent les clients à orienter leurs placements vers l'épargne réglementée et vers l'assurance-vie : les flux de collecte nets sur les livrets A et LDD s'élèvent ainsi à 197 M€, à 33 M€ sur l'épargne logement et 211 M€ sur l'assurance-vie.

L'encours global de collecte atteint 23,2 Md€, en augmentation de 2,8% par rapport au 30 juin 2012. Au 31/05/2013. La part de marché collecte bilan s'établit à 30,4%.

La Caisse Régionale amplifie également son développement dans le domaine des assurances, avec 34 000 nouveaux contrats souscrits au 1er semestre 2013 en assurance des biens et des personnes, ce qui porte le portefeuille à 453 403 contrats (+1,5% par rapport au 30/06/2012).

Le Produit Net Bancaire s'établit à 315,4 M€, quasi stable à +0,1%.

La marge d'intermédiation globale s'affiche en repli sous l'effet de la moindre activité crédit et de l'impact sur les marges collecte de taux de marché historiquement bas, tandis que la contribution des commissions est en progression, portée notamment par le dynamisme de l'assurance-vie et l'amélioration des résultats sur les assurances de biens.

Maîtrisées, les charges de fonctionnement s'établissent à 144,2 M€. Elles intègrent les charges de préparation à la migration vers le système d'information unique (NICE).

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice s'établit finalement à 171,2 M€. A 45,7%, le coefficient d'exploitation maintient la Caisse du Languedoc au premier rang des Caisses Régionales.

Dans un environnement économique qui reste dégradé, l'encours de créances douteuses et litigieuses progresse de 2.2% sur le semestre (4,10% de taux de CDL). La Caisse Régionale maintient son effort de provisionnement, avec un niveau de couverture de ses crédits risqués de 82,1%. Le coût du risque à 34,7 M€ s'affiche néanmoins en recul de 34% par rapport au 30/06/2012.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net des comptes consolidés s'établit à 90,4 M€, en progression de 16,7% par rapport à une référence 2012 pénalisée par une dépréciation durable de titres de participation.

3. Structure Financière

3.1 Les Fonds Propres

Les capitaux propres sont présentés en point 5-12 des comptes consolidés intermédiaires résumés ; leur évolution est présentée dans le tableau de variation des capitaux propres.

3.2 Les parties liées

Les informations concernant les principales transactions entre les parties liées sont présentées en note 2.3 des « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires ».

II Gestion des Risques

1. Risques de crédit

Le risque de crédit ou de contrepartie est le risque de pertes lié à la défaillance d'une contrepartie qui n'est pas en mesure d'honorer sa créance vis-à-vis de la Caisse Régionale dans un délai imparti.

En 2012, différentes mesures et actions avaient été menées conjointement par la Direction des Engagements et le Contrôle Central des Risques pour améliorer la sécurisation de la distribution de crédits.

Sur le premier semestre 2013, des enrichissements ont été apportés à la politique crédits présentée au Conseil d'Administration de mars et un nouveau schéma délégataire crédit a été défini et mis en œuvre au 1^{er} juillet 2013.

1.1 Principales évolutions en termes d'objectifs et politique

En 2012, différentes mesures et actions avaient été menées par la Direction des Engagements et du Contrôle Central des Risques :

➤ pour améliorer la sécurisation de la distribution de crédits :

- nouvelles procédures dans les prises de décision crédits
- actions de formation et de monitoring pour accroître la compétence des collaborateurs
- révision et mise à jour de la politique crédit

➤ pour développer l'utilisation des notes bâloises

- dans les revues de portefeuilles retail et corporate
- dans les reportings à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

En mars 2013, le Conseil d'Administration a validé les aménagements de la politique crédits de la Caisse Régionale qui a précisé les règles d'intervention de/sur :

- Foncaris
- les financements complexes (LBO / FSA et syndications)
- la prescription immobilière

mais également sur les exclusions et les activités à risque nécessitant une vigilance renforcée.

Ainsi, depuis 2013, les exclusions supplémentaires portent sur les activités de vente d'armes et de rachat d'or. De même, une attention particulière est portée sur les activités suivantes : commerce d'œuvres d'art ou de pierres précieuses, change manuel, restauration rapide de type kebab, commerce de véhicules d'occasion, sécurité, ferrailleurs, forains, société de domiciliation de sociétés, brocanteurs.

Par ailleurs, d'autres évolutions ont été lancées sur le premier semestre 2013 :

- Sur la notation Bâle II :
 - un accompagnement spécifique du réseau de proximité a été engagé avec la sollicitation de prestataires externes (BATICA/ JDC / INOVATIC) permettant d'augmenter le taux de notation retail. De nouvelles procédures réseaux ont été communiquées dès février 2013 et un objectif notation ANADEFI a été fixé pour le réseau de proximité.
 - Pour le réseau spécialisé Entreprises, le suivi de la notation est réalisé à partir du Kit benchmark communiqué mensuellement par la DRG CASA. Ce kit a été élargi au premier semestre 2013 aux segments PIM et Collectivités publiques.
 - des outils d'alerte gestionnaire ont été mis à disposition des Réseaux spécialisés: leur objectif est de détecter sur cette clientèle des dysfonctionnements bancaires signes de risque potentiel et de participer ainsi à l'actualisation de la notation.
- Sur le pilotage risque :
 - la refonte du Tableau de bord des Risques a été réalisée afin de mettre à disposition les indicateurs de risque bâlois au niveau Agence et Secteur, non seulement sur les stocks mais aussi sur les générations récentes de crédits ainsi que sur la production récente (flux) afin d'identifier les « zones » sensibles et accélérer les actions correctrices.
Ce tableau de bord à destination de l'équipe de Direction permet de proposer une vision synthétique du portefeuille crédit de la Caisse Régionale et de ses zones de vigilance.

1.2 Principales évolutions en matière de gestion du risque de crédit

1.2.1 Principes généraux de prise de Risque

Fin juin 2013, la refonte du schéma délégataire crédit a été mise en œuvre.

Ce nouveau schéma attribue de larges délégations au réseau de proximité sur les « bonnes signatures » et privilégie un double regard « Direction des Engagements / Réseau commercial » sur les projets pondéreux ou les clientèles plus fragiles.

Il intègre également une utilisation renforcée des usages Bâle II pour plus de sécurisation tout en favorisant des process simplifiés.

Les principaux critères de délégation retenus sont :

- la note Bâle II
- le score habitat (pour un crédit habitat) ou pour les autres types de financement : le taux d'endettement, d'autofinancement et le montant résiduel

- le montant des encours risques liés
- le montant des encours du type du financement étudié
- l'âge de l'emprunteur à l'échéance du crédit

En particulier,

Pour le crédit habitat

- Les principaux critères de délégation retenus sont la note Bâle 2, le score habitat SIMUL-CA, le montant d'encours risques liés et le montant d'encours Habitat.
- Le score Simul-CA, critère de délégation, remplace le taux d'endettement, le résiduel et l'autofinancement qui sont pris en compte dans le calcul du score.
- Les projets locatifs sont à nouveau délégués aux managers du réseau et doivent faire l'objet d'une analyse systématique de la capacité de substitution de l'emprunteur en cas de loyers impayés.
- Les dossiers filtrés ou scorés « insuffisant » relèvent de la délégation Direction des Engagements.

Pour le crédit consommation

- Les circuits sont simplifiés : les dossiers hors délégation secteur sont adressés directement par le Directeur d'agence au département Instruction Crédit siège.
- Les principaux critères de délégation sont : note Bâle 2, taux d'endettement, résiduel, montant d'encours risques liés et encours Crédits Consommation

Pour les crédits pro/ agri

- Les principaux critères de délégation sont : note Bâle 2, secteur d'activité, encours risques liés et encours PRO ou AGRI.
- L'analyse annuelle des documents comptables et des ratios de solvabilité (Fonds propres/Total Bilan- Fonds propres /Endettement, etc) ou de rentabilité (EBE, Annuités + FF / EBE, etc) doivent permettre d'adapter au mieux les concours autorisés.
- L'adéquation des lignes de trésorerie aux flux confiés sera recherchée.
- Des délégations différenciées sont mises en place sur les filières à risque pour plus de vigilance et une meilleure maîtrise des risques.

1.2.2 Dispositif de surveillance

① Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

En complément des règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et dans un souci prudentiel, la Caisse Régionale s'est fixée des règles internes plus contraignantes, afin de maîtriser les risques et d'assurer un suivi vigilant des encours importants. Ces « limites » et « seuils » pruden­tiels sont présentés et validés chaque année par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Languedoc

La politique Crédits reste structurée autour d'un cadre prudentiel de limites d'encours et de production afin de sécuriser les équilibres fondamentaux de la Caisse Régionale en cas de défaillance des emprunteurs.

Ce dispositif de limites est complété par la recherche d'un partage des encours par contrepartie au-delà d'un seuil d'encours risques liés défini par marché. Pour les collectivités publiques, ce seuil a été modifié dans la politique crédits 2013 en intégrant la notion de taille de la commune.

Ainsi, au-delà du respect des règles prudentielles fixées par le CRBF - les engagements ne doivent pas dépasser par contrepartie 25 % des fonds propres de la CR - la Caisse Régionale du Languedoc a maintenu la fixation de règles internes plus contraignantes pour 2013 :

- **des limites d'encours par contrepartie** fonction des fonds propres ou du résultat net et différenciées par marché
- **des seuils de production annuelle** permettant de suivre le niveau de distribution des crédits sur des activités ou des contreparties jugées sensibles par la CR.
- 4 secteurs d'activité font l'objet de seuils annuels de distribution :
 - la promotion immobilière : 10 % des fonds propres.
 - les crédits syndiqués : 5 % des fonds propres,
 - la prescription immobilière commissionnée : 20% de la production annuelle Habitat,
 - le financement des énergies renouvelables: 5 % des fonds propres.
- le **suivi des risques significatifs** qualifiés à partir de la notation BALE II.

Ainsi, les contreparties dont les encours sont supérieurs aux seuils suivants font l'objet d'une information annuelle en Comité d'Escompte Départemental ou Régional

	Seuil Probabilité de défaut <5%	Seuil Probabilité de défaut ≥5%
Collectivités Locales	16 M€	Quel que soit le montant
Entreprises/SEM et Promotion Immobilière	8 M€	4 M€
Coopératives	4 M€	2 M€
Agriculteurs, Professionnels et Particuliers	4 M€	2 M€

Par ailleurs, le risque de concentration est également suivi dans le cadre du volet quantitatif du Pilier 2 Bâle II. Au 31 décembre 2012, la concentration individuelle est inférieure à la moyenne des caisses Régionales du Groupe.

② Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

En 2013, les revues de portefeuilles réalisées par la Direction des Engagements sur les Secteurs et Agences de proximité se sont poursuivies.

De même, le Comité des Engagements Retail se réunit mensuellement pour analyser la situation financière et bancaire des clients dont la note bâloise se dégrade.

Sur les réseaux spécialisés, les Comités Risques dédiés à ces marchés (CORENT et CORPIM), passent en revue mensuellement les clients détectés suite à une dégradation de leur note bâloise et/ou de leur cotation BDF.

D'autre part en 2013, l'analyse des filières économiques à risque a été présentée en Comité Risque de Mai et au Conseil d'Administration de juillet. L'objectif de ces revues est d'identifier les secteurs d'activité risqués sur les données de décembre 2012 : 8 filières sont mises en évidence :

- Restaurants (rapide ou traditionnel)
- Débits de boissons

- Maçonnerie, construction de bâtiments
- Boulangeries – Pâtisseries
- Culture de fruits
- Promotion Immobilière, agences immobilières et marchands de biens,
- Hôtels
- Commerces de véhicules

Cette étude a également souligné l'absence de concentration géographique sur le marché des professionnels et de l'agriculture.

Enfin, le risque de concentration géo-sectorielle est également suivi dans le cadre du volet quantitatif du Pilier 2 Bâle II. Au 31 décembre 2012, la concentration est supérieure à la moyenne des Caisses Régionales.

▪ **Utilisation de contrats de compensation**

La Caisse Régionale du Languedoc n'utilise pas ce type de contrat

▪ **Utilisation de dérivés de crédit**

La Caisse Régionale du Languedoc n'a pas recours aux dérivés de crédits dans le cadre de la gestion de son risque de crédit.

1.3 **Exposition**

1.3.1 **Exposition maximale au risque de crédit**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2013	31.12.2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	14 999	28120
Instruments dérivés de couverture	396 214	556 111
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	281 265	331 383
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	165 253	61 247
Prêts et créances sur la clientèle	16 365 289	16 703 973
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	663 264	688 063
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	17 886 284	18 368 897
Engagements de financement donnés	1 432 547	1 499 348
Engagements de garantie financière donnés	394 958	495 936
Provisions - Engagements par signature	- 8 764	- 7 027
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 818 741	1 988 257
TOTAL Exposition nette	19 705 025	20 357 154

1.3.2 **Concentration**

◆ **Diversification du portefeuille par zone géographique**

La Caisse Régionale exerce son activité en France sur son territoire.

◆ **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

La Caisse Régionale exerce son activité dans le seul métier de banque de proximité.

◆ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les encours de prêts et créances par agents économiques figurent dans les notes 3.1 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse Régionale.

1.3.3 Qualité des encours

① Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, administrations et collectivités publiques).

Le périmètre ventilé dans le tableau ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 4,72 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

L'exposition au risque de crédit au 30/06/2013

Répartition des crédits encours clientèle Corporate par plage de notation

	CORPORATE	
NOTATIONS	EAD en M€	%
AAA	754,12	15,99%
AA	1 060,22	22,48%
A	610,43	12,94%
BBB	633,43	13,43%
BB	1 222,67	25,93%
B	281,07	5,96%
Sous surveillance	153,94	3,26%
TOTAL	4 715,87	100%

② Dépréciation et couverture des risques

▪ Politique de dépréciation et couverture des risques

Les créances douteuses (en recouvrement ou pas) font l'objet d'une politique de provisions individualisées, affectées et prudentes, qui gradue le niveau de couverture des encours en fonction de la situation financière du client, sa solvabilité et la qualité des garanties détenues.

Une politique de dépréciation est également mise en œuvre en amont par la Direction Financière sous la forme de provisions collectives basées sur les notations Bâle II dégradées. La méthode de calcul de ces provisions est conforme aux normes en vigueur au sein du Groupe Crédit Agricole.

Deux types de provisions collectives sont mises en œuvre :

- Généralement, la perte attendue (EL) calculée grâce aux outils Bâle II est provisionnée :
 - pour les contreparties ayant une notation relativement dégradée (notes H et au-delà pour la banque de détail, E+ et au-delà pour le Corporate),
 - après prise en compte de la durée restant à courir des contrats et exclusion des crédits moyen terme accordés dans les 12 derniers mois.

- Plus spécifiquement, les encours sains portés sur les secteurs de la viticulture, des professionnels de l'immobilier, des financements LBO, des acquéreurs immobiliers, le secteur construction/BTP, les cafés-hôtels-restaurants, l'automobile, la boulangerie font l'objet de provisions calculées selon une méthode tenant compte des niveaux de risques propres à ces types de financements. En cohérence avec les études du Contrôle Central des Risques (cf. 1.2.2), une nouvelle filière, les productions végétales, présentant un risque marqué, a été prise en compte dans ces provisions spécifiques au 1er semestre 2013.

Dans les tableaux ci-dessous, l'exposition au défaut concerne tous les contrats sains par classe de notation ou par filière, et pas seulement les contrats ayant servi au calcul de la provision sur les données du 31 mai 2013.

▪ **Encours de provisions collectives « Bâle 2 »**

Classe de Notation	Exposition au défaut (en M€)	Provision collective (en M€)
1 - DAV Part	286	1,2
2 - Crédit Habitat	6 616	32,2
3 - Crédits consommation	245	1,5
4 - Revolving	78	1,5
5 - Autres crédits bilan GR Part	2	0,0
6 - Engagement hors bilan des part	10	0,0
7 - Financements pro assoc	1 930	32,0
8 - Financements Agri	173	1,7
9 - Fiancement Asso	22	0,1
10 - Financement professionnel de l'immobilier	81	1,3
11 - Financement Coll Pub	2 151	1,8
12 - Financement ENT (13-14)	1 225	27,1
18 - Cies d'assurances, fonds et autres	8	0,0
	12 827	100,4

(crédits sains hors exclusions)

▪ **Encours de provisions collectives « Filières »**

Filière	Exposition au défaut (en M€)	Provision collective (en M€)
Professionnels de l'immobilier	498	20,6
LBO	312	6,0
Viticulture/Viniculture	833	41,3
Acquéreurs immobiliers	1 120	50,8
Cafés/Hôtels/Restaurants	318	20,3
Construction/BTP	361	21,0
Automobile	77	7,9
Boulangerie/Pâtisserie	39	3,0
Production végétale	179	4,1
	3 737	175,0

(crédits sains hors exclusions)

▪ **Encours d'actifs financiers dépréciés**

Les encours de prêts et créances bruts, les encours dépréciés, les dépréciations, le taux de couverture des encours dépréciés par agents économiques figurent dans les notes 5.3 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse Régionale.

1.3.4 Coût du risque

Le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 4,10% des encours de crédits (contre 3,94% au 31/12/2012) traduisant un contexte économique toujours incertain. Conformément à sa politique prudente de provisionnement, la Caisse Régionale a maintenu une couverture satisfaisante de ces crédits risqués à hauteur de 82,1%.

Par ailleurs, elle a ajusté le provisionnement de ses risques sur crédits sains (provisions collectives et filières) et de ses risques opérationnels. Le coût du risque s'élève à fin juin à 34,7 M€.

1.4 Risque pays

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque pays.

2. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidence négative sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

2.1 Objectifs et politique

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque

◆ Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

◆ Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau groupe :
 - Le Comité des Risques Groupe (CRG)
 - Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
 - Le Comité Normes et Méthodologies
- Organes de suivi des risques de niveau local
 - Le comité financier (CFI) trimestriel
 - Le comité de trésorerie (COTRE) mensuel hors trimestre

2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

Par ailleurs :

- un suivi du portefeuille cantonné (produits gérés en extinction) est effectué mensuellement en comité financier/COTRE et trimestriellement en conseil d'administration.
- la notation des titres HTM fait l'objet de seuils d'alerte en comité financier/COTRE et en conseil d'administration

2.2.1 Les indicateurs

① La VaR (Value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Limites du calcul de la VaR :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Des seuils d'alerte et des limites de VaR 1 mois à 99% font l'objet, en cas de dépassement, de déclenchement d'une alerte financière.

- Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à 11,3 M€ soit 7,4% du résultat net de A-1 ou 0,6% des fonds propres CRD du 31/12 de A-1 et à 12,2 M€ soit 8,0% du résultat net de A-1 ou 0,6% des fonds propres CRD du 31/12 de A-1
- Une limite a été fixée à 14,7 M€ soit 9,7% du résultat net de A-1 ou 0,8% des fonds propres CRD du 31/12 de l'exercice précédent.
- Le déclenchement de la procédure d'alerte entraîne des propositions d'actions en Comité Financier et/ou en Conseil d'Administration.
- Au 30/06/2013, la VaR à 1 mois à 99% est de 4,8 M€ soit 3,1% du résultat net de A-1 ou 0,3% des fonds propres CRD du 31/12/2012. Les seuils d'alerte ne sont pas atteints.

② Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent l'effet sur le portefeuille des conditions de marché suivantes :
 - actions : baisse de 35%,
 - obligations : hausse des taux dépendant de la catégorie de l'obligation (exemple obligations euro état 5-7 ans : 165 bp, obligations high yield : 466 bp),
 - alternatif : baisse de 10%,
 - monétaire dynamique : baisse de 2,5%.

- Des seuils limites de pertes sur le placement des excédents de fonds propres en cas de scénario catastrophe, font l'objet, en cas de dépassement, de déclenchement d'une alerte financière.
- Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à 53,4 M€ soit 35,1% du RN de A-1 ou 2,8% des fonds propres CRD au 31/12/A-1 et à 57,9 M€ soit 38,1% du RN de A-1 ou 3,1% des fonds propres CRD au 31/12/ A-1.
- Une limite a été fixée à 69,4 M€ soit 45,6% du RN de A-1 ou 3,7% des fonds propres CRD au 31/12 de A-1.
- Le déclenchement de la procédure d'alerte entraîne des propositions d'actions en Comité Financier et/ou en Conseil d'Administration.

Au 30/06/2013, la perte en cas de scénario catastrophe sur le portefeuille de fonds propres est de 22,7 M€ soit 14,9% du résultat net 2012 et 1,2% des fonds propres CRD du 31/12/2012. Les seuils d'alerte ne sont pas atteints.

③ Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

La Caisse Régionale a rajouté d'autres indicateurs de risques qui font également l'objet de seuil d'alerte : il s'agit de la perte de valeur mensuelle et annuelle du portefeuille de placement.

Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à :

- 8,3 M€ et 11,1 M€ soit 5,5% et 7,3% du RN de l'exercice précédent soit 0,4% et 0,6% des fonds propres CRD au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de valeur du portefeuille de placement sur le mois.
- 20,7 M€ et 27,7 M€ soit 13,6% et 18,2% du RN de l'exercice précédent soit 1,1% et 1,5% des fonds propres CRD au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de valeur du portefeuille depuis le début de l'année.

Sur le 1^{er} semestre 2013, le portefeuille de placement de la Caisse Régionale a affiché une perte de -0,3 M€. Les seuils d'alerte ne sont pas atteints.

Par ailleurs, la Caisse Régionale a mis en place des seuils d'alerte sur le portefeuille de trading (au sens comptable et non prudentiel). Ce portefeuille contient les opérations de swaps client et leur adossement.

Les seuils d'alerte sont les suivants :

- Alerte comité financier si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 4 M€ soit 2,6% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,2% des FP CRD du 31/12 de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 8 M€ soit 5,3% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,4% des FP CRD du 31/12 de A-1 .
- Alerte au Conseil d'Administration si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 6 M€ soit 3,9% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,3% des FP CRD du 31/12 de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 12 M€ soit 7,9% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,6% des FP CRD du 31/12 de A-1.

④ L'utilisation des dérivés de crédit

Au 30/06/2013, la Caisse Régionale ne détient pas de dérivés de crédit.

2.3 Exposition : activités de marché (Value at Risk)

Nous décomposons la VAR par classe d'actif afin d'indiquer la contribution de chacune au risque du portefeuille. Au 30/06/2013, la décomposition est la suivante :

Total	Action	Alternatif	Obligations	Monétaire	Diversification
+4,8 M€	+4,5 M€	+0,2 M€	+1,6 M€	+0,0 M€	-1,5 M€

L'effet diversification du portefeuille diminue le risque de 1,5 M€.

La juste valeur des instruments dérivés de transaction figure dans les notes 3.3 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse Régionale.

2.4 Risque Action

◆ Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Pas de portefeuille de trading sur les actions.

◆ Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le portefeuille d'actions en titres de placement est de 39,8 M€ au 30/06/2013. Il représente 2,8% du portefeuille d'excédent de fonds propres.

Le portefeuille actions est composé de :

- 38,4 M€ de trackers CAC 40 et EUROSTOXX50
- 0,1 M€ d'un OPCVM Clickeo
- 1,3 M€ de private equity

La Caisse Régionale a fixé en septembre 2011 un plan de cession sur les trackers actions. Les points de sortie cible ont été étalés sur des niveaux de CAC 40 de 3 100 pts à 4 400 pts. Au 1er semestre 2013, la Caisse Régionale a conservé ces niveaux de sorties sur les trackers CAC 40. En revanche, des seuils de cession basés sur l'eurostoxx ont été définis pour les trackers eurostoxx 50. Ils s'étalent de 2 850 pts à 3 100 pts avec un montant de cession fixé à 7 M€ tous les 50 points.

Entre septembre 2011 et le 31/12/2012, la Caisse Régionale a cédé 60 M€ de trackers CAC 40.

Le risque action et le plan de sortie sont présentés chaque mois en comité financier/COTRE et chaque trimestre en conseil d'administration.

Les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents figurent dans la note 3.4 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse Régionale.

◆ Actions d'autocontrôle

La Caisse Régionale a mis en place, depuis 2008, un programme de rachat partiel de ses certificats coopératifs d'investissement limité à 10% de l'encours de CCI figurant au capital de la Caisse Régionale, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale en date du 28 mars 2008 et renouvelé par les Assemblées Générales de 2009 à 2013.

Par ailleurs, la Caisse Régionale délègue auprès de Kepler Chevreux la gestion de la liquidité de ses CCI.

Les encours concernés figurent dans la note 5.12 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse Régionale.

2.5 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les principaux risques financiers issus du bilan de la Caisse Régionale sont le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité et de refinancement. Ces risques font l'objet d'un reporting régulier en comité financier et en conseil d'administration.

Le conseil d'administration valide les règles de gestion ainsi que les limites de risque sur proposition du comité financier.

2.6 Le risque de taux d'intérêt global

2.6.1 Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

La Caisse Régionale a pour objectif la couverture de l'intégralité du risque en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble de ses produits de bilan et de hors bilan.

La politique de la Caisse Régionale consiste à utiliser des instruments de couvertures « vanille » pour couvrir son risque de taux.

Les actifs à taux fixe sont couverts par des swaps emprunteurs de taux fixe contre EUR3M. Les passifs à taux fixe sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe contre EUR3M. Ces 2 types de couvertures sont classés en macro couverture de juste valeur.

Des opérations clientèle particulières présentant un risque de taux pour la Caisse Régionale peuvent également faire l'objet d'une couverture spécifique. Le classement de ce type d'instruments est de la micro couverture de juste valeur.

Au 30/06/2013 :

- l'encours d'actif à taux fixe est de 16 657 M€ et l'encours de swaps emprunteurs est de 7 021 M€.
- l'encours de passif à taux fixe est de 15 327 M€ et l'encours de swaps prêteurs est de 3 510 M€.

2.6.2 Méthodologie

Nous mesurons chaque trimestre un gap de taux statique :

- outils utilisés : outil national Cristaux 2.
- périmètres de la mesure : l'ensemble du bilan y compris les fonds propres.
- sources des données de calculs : données issues du système d'information (EDEN, KTP...), et des états financiers de Crédit Agricole S.A (BAFI...)
- hypothèses/modèles d'écoulement : les écoulements des produits non échéancés sont issus des conventions groupe exceptées certaines hypothèses de remboursements anticipés de taux (exemple : DAT) qui sont déterminées de façon locale à partir des remboursements constatés au cours des exercices précédents (comme le préconise Crédit Agricole S.A.).

- indicateurs de mesures utilisés dans la gestion du risque de taux d'intérêt global : nous mesurons un gap de taux fixe, un gap de taux inflation, et un gap synthétique (taux fixe + inflation + équivalent delta des prêts capés).
- CASA détermine les limites qui s'appliquent aux gaps synthétiques.
- Le calibrage des limites en gap de taux d'intérêt des Caisses Régionales doit être fait en examinant les ratios suivants pour un choc uniforme de taux de +/- 200 points de base (+/- 2%) :
 - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités doit être inférieure à 10% des fonds propres prudentiels,
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 5% du PNB d'activité budgété,
 - o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 (en civil) doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgété.

La Caisse Régionale applique les recommandations nationales sur l'impasse synthétique :

- la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités d'une position égale à la limite étudiée par rapport aux Fonds Propres prudentiels (1 890 M€ au 31/12/2012) doit rester inférieure à 10% soit une limite de 189 M€ pour 2013,
- la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 5% du PNB d'activité budgété (552 M€) pour un choc de taux de 200 bp soit une limite sur le GAP de 1 380 M€ sur 2013,
- la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgété pour un choc de taux de 200 bp soit une limite sur le GAP de 1 104 M€ sur 2013.

La Caisse Régionale a ajouté des limites opérationnelles sur l'impasse stock taux fixe et sur l'impasse stock inflation. Les limites ont été revues à la baisse par rapport à 2012 sur l'impasse stock taux fixe.

- sur l'impasse taux fixe :
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 3% (contre 4% pour la limite 2012) du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 828 M€ pour 2013,
 - o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 en civil doit rester inférieure à 2% (contre 3% pour la limite 2012) du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 552 M€ pour 2013.
- sur l'impasse inflation :
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 à 10 en civil doit rester inférieure à 1% (également 1% pour la limite 2012) du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 276 M€ pour 2013.

En cas de dépassement de limite, les positions doivent être coupées. Une alerte est effectuée au comité financier.

La Caisse Régionale a ajouté des seuils d'alerte sur l'impasse stock taux fixe et sur l'impasse stock inflation.

Les seuils s'appliquent sur le périmètre incluant un écoulement à un jour du portefeuille de placement obligataire. Les seuils d'alerte niveau comité financier sont les suivants :

- sur l’impasse taux fixe :
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l’année 2 en civil doit rester inférieure à 2% (contre 4% pour la limite 2012) du PNB d’activité budgeté pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 552 M€ pour 2013,
 - o la perte potentielle sur l’année 3 à l’année 10 en civil doit rester inférieure à 1% (contre 3% pour la limite 2012) du PNB d’activité budgeté pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 276 M€ pour 2013.
- sur l’impasse inflation :
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l’année 2 à 10 en civil doit rester inférieure à 0,5% (contre 1% pour la limite 2012) du PNB d’activité budgeté pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 138 M€ pour 2013.

De façon opérationnelle, la Caisse Régionale recherche une insensibilisation maximale du PNB aux variations de taux.

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des swaps vanille (taux fixe ou inflation).

2.6.3 Gestion du risque

Le suivi du risque est effectué mensuellement par le comité financier/COTRE présidé par la Direction Générale.

Les limites Groupe sont bien respectées (cf Exposition). En cas de dépassement de celles-ci, la Caisse Régionale a recours à la souscription de swaps de couverture.

2.6.4 Exposition

Impact en valeur absolue d’un mouvement de taux de +200 bp sur l’impasse (sur chiffres au 30/06/2013) :

<i>Limite nationale</i>	A1 glissante	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gap synthétique	-411	-69	43	53	16	-28	-53	-134	-94	-50
Limites nationales (M€)	1 380	1 380	1 104	1 104	1 104	1 104	1 104	1 104	1 104	1 104
Limites nationales (% PNB)	5%	5%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
Impact PNB	1,49%	0,25%	0,16%	0,19%	0,06%	0,10%	0,19%	0,49%	0,34%	0,18%
Respect de la limite	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

<i>Limite opérationnelle</i>	A1 glissante	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gap taux fixe	-441	-117	-28	-35	-80	-126	-74	-124	-87	-60
Limites CR (M€)	828	828	552	552	552	552	552	552	552	552
Limites CR (% PNB)	3%	3%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Impact PNB	1,60%	0,42%	0,10%	0,13%	0,29%	0,46%	0,27%	0,45%	0,31%	0,22%
Respect de la limite	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

<i>Seuil d'alerte</i>	A1 glissante	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gap taux fixe	-441	-117	-28	-35	-80	-126	-74	-124	-87	-60
Limites CR (M€)	552	552	276	276	276	276	276	276	276	276
Limites CR (% PNB)	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Impact PNB	1,60%	0,42%	0,10%	0,13%	0,29%	0,46%	0,27%	0,45%	0,31%	0,22%
Respect de la limite	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Impact sur la VAN d’un choc de taux :

- de +200 bp : -11,3 M€
- de - 200 bp : +0,5 M€.

2.6.5 Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Afin de diminuer le risque de contrepartie sur les instruments dérivés, la Caisse Régionale a mis en place des accords de collatéralisation avec les banques suivantes : Natixis, Barclays, BNP et Société Générale.

Ces accords permettent d'échanger la valeur de marché des instruments dérivés effectuées avec chacune des contreparties. La valorisation des portefeuilles est effectuée quotidiennement par CACEIS pour le compte de la Caisse Régionale.

2.7 Le risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque de change.

2.8 Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunt et de placement.

2.8.1 Objectifs et politique

La Caisse Régionale met en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité, tel que défini au point h de l'article 4 du règlement 97-02. Ce dispositif lui permet de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles.

CASA assure la liquidité des Caisses Régionales en leur donnant accès à différents instruments financiers : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50% des prêts MLT débloqués). Par ailleurs, la Caisse Régionale peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse Régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. et des marchés financiers pour les TCN interbancaires.

2.8.2 Gestion du risque

Le pilotage de la liquidité s'appuie sur :

- Une mesure quotidienne du déficit de liquidité
- Une projection mensuelle du déficit à long terme

Un reporting mensuel est effectué en Comité financier/COTRE. Celui-ci met en place la politique de couverture du risque dans le respect des règles édictées par le Conseil d'administration.

2.8.3 Conditions de refinancement en 2013

La crise financière a rendu difficile le refinancement des banques sur les marchés surtout fin 2011. Le marché s'est ré-ouvert en 2012 et les spreads de liquidité se sont détendus suite à la mise en place, par la BCE, des LTRO et de l'OMT. Le spread de liquidité facturé par CASA aux Caisses Régionales à 5 ans est passé de 317 bp à fin 2011 à 123 bp au 30/06/2013.

La Caisse Régionale a anticipé sur le 1^{er} semestre 2013 une partie de ses besoins de liquidité de fin 2013. Ces besoins sont liés à une anticipation à la baisse de la limite court terme et d'un besoin de souscription de titres pour le ratio LCR.

2.8.4 Méthodologie

La Caisse Régionale est soumise dans la gestion de sa liquidité :

- au ratio de liquidité standard; la Caisse Régionale pilote le ratio entre 120% et 130% et une alerte de niveau Comité Financier a été fixée à 105%. Le pilotage peut se faire sur un niveau plus bas en cas de tension sur les marchés.
- aux limites fixées par Crédit Agricole S.A. sur les volumes et les échéances du refinancement

Crédit Agricole S.A a défini des règles de gestion sur la liquidité afin de prémunir le groupe d'un risque d'illiquidité. Les principes suivants permettent de limiter ce risque :

- Mise en place pour chaque Caisse Régionale, d'un volume limite de refinancement à court terme ; il s'agit de la limite qui assure la résistance à une crise systémique.
- Limite assurant la résistance à une crise globale : la Caisse Régionale doit maintenir durant au moins deux semaines une situation de trésorerie excédentaire.
- Limite assurant la résistance à une crise idiosyncratique (c'est-à-dire sur le nom Crédit Agricole) : la Caisse Régionale doit maintenir durant au moins un mois une situation de trésorerie excédentaire.

L'encours de dette à long terme arrivant à échéance sur un semestre doit être au maximum de 2,5% de l'encours des crédits de la Caisse Régionale.

L'impact d'un stress sur les spreads de liquidité (augmentation des spread de 100 bp) doit générer sur le gap de liquidité moyen long terme un impact inférieur à 7,5% du PNB de la Caisse Régionale.

La stratégie de la CR consiste à optimiser l'ensemble des contraintes afin de sécuriser le refinancement et de minimiser sur longue période le coût de liquidité.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse Régionale se concrétise ainsi par :

- un développement de la collecte clientèle,
- une optimisation du refinancement à court terme (utilisation de la limite court terme)...

- ... sous contrainte d'un lissage de la souscription de dette à moyen long terme. La Caisse Régionale cherche à éviter les « murs » de liquidité, c'est-à-dire à se retrouver à devoir souscrire un volume de cash long terme important sur une durée courte. En effet, le risque est de se refinancer de façon significative sur des spreads élevés en raison d'un environnement de marché dégradé.
- une optimisation du refinancement sous forme d'avances spécifiques à prix bonifié. La Caisse Régionale conserve autant que possible les avances à prix bonifiés issues des émissions CACB, CRH.... La Caisse Régionale utilise également les ressources BEI pour refinancer certains crédits éligibles.
- un arbitrage entre les ressources Crédit Agricole S.A. et les ressources interbancaires.

Les programmes de refinancement de liquidité sont présentés mensuellement au comité financier/COTRE pour validation et font l'objet d'un reporting trimestriel au conseil d'administration.

2.8.5 Exposition

Le ratio de liquidité

Il évalue la couverture des exigibilités à un mois par les liquidités à un mois. Les établissements de crédit doivent présenter à tout moment un coefficient de liquidité \geq à 100%.

Au 30/06/2013, le ratio de liquidité de la Caisse Régionale était de 133% (contre 126% au 31/12/2012).

Emissions

Au 30/06/2013, le déficit crédit collecte de la CR s'établit à 4,8 Md€ dont 1,7 Md€ refinancés à court terme (durée initiale \leq à 1 an) et 1,9 Md€ refinancés à MLT (durée initiale $>$ 1 an). La durée moyenne du refinancement MLT est de 5,4 ans.

Sur le 1^{er} semestre 2013, la Caisse Régionale a souscrit :

- 160 M€ d'emprunt en blanc MLT auprès de CASA
- 71 M€ d'avances spécifiques à prix bonifié (CA HL SFH, BEI, CRH, PLS, UC Prédica)

2.9 Politique de couverture

La Caisse Régionale du Languedoc couvre ses positions de taux mesurés par les impasses de taux au travers de swaps de macro couverture de juste valeur. La justification de la macro couverture est effectuée chaque trimestre en utilisant la short cut method.

Par ailleurs, certains crédits clientèle à taux fixe peuvent avoir fait l'objet d'une couverture spécifique du fait de leur montant. Le swap de couverture est alors classé en micro couverture de juste valeur.

Des TSR émis ont fait l'objet de couvertures classées en micro couverture de flux de trésorerie.

Les crédits structurés sont également couverts pour éviter à la Caisse Régionale d'être en risque sur la structure. Dans ce cas, le swap est classé en trading.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 30 juin 2013, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

3. Risques opérationnels

3.1 Description et Définition

Le risque opérationnel correspond au coût des risques résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, des défaillances humaines, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Ce sont par exemple la fraude externe et interne, les risques juridiques et de non conformité, les erreurs de traitement, les dommages aux actifs (inondations, dégradations ...), etc.

La Caisse Régionale a mis en place son dispositif de gestion des risques opérationnels, selon les recommandations données par Crédit Agricole S.A.. Un point sur le risque opérationnel (mesure du risque, actions à mettre en place, adaptation éventuelle du dispositif) est fait trimestriellement en Comité de Contrôle Interne.

3.2 Principales évolutions

Au cours du premier semestre 2013, les principales évolutions ont concerné :

- La finalisation en janvier 2013 de la cartographie des risques opérationnels 2012, conformément au planning donné par CASA et aux modalités de révision de la cartographie validées en Comité de Contrôle Interne.

- Le lancement de la campagne 2013 d'actualisation des scénarii majeurs, avec la poursuite par CASA de la refonte du scénario d'Indisponibilité du système d'information.

- La mise en place d'un plan de communication sur les Risques Opérationnels auprès des directions commerciales, des jeunes embauchés et de l'ensemble du personnel via le blog interne.

- La formation d'un nouveau back-up aux principales fonctions de la gestion des risques opérationnels.

- La poursuite des plans de réduction des risques opérationnels validés par le Comité de Contrôle Interne.

4. Risques de non conformité

4.1 La prévention

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité vise à prémunir la Caisse Régionale des risques liés au non-respect des lois, règlements ou normes professionnelles ainsi que des risques d'image et de réputation.

Le périmètre des contrôles porte notamment sur les réglementations liées aux activités d'investissement, sur la prévention du blanchiment des capitaux, sur la lutte contre le financement du terrorisme, sur la fraude interne et externe, sur les règles en matière de protection de la clientèle et sur la loi Informatique et Libertés.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'articule autour de 4 volets :

- ✓ La prévention,
- ✓ L'adaptation des procédures et process aux nouveautés réglementaires et aux risques,
- ✓ Les contrôles,
- ✓ Le reporting.

4.2 Principales évolutions

Les principales évolutions du dispositif au cours du 1er semestre 2013 sont les suivantes :

- ✓ En matière de prévention, la Caisse Régionale a poursuivi ses actions de formation, de sensibilisation et d'actualisation des compétences de ses collaborateurs sur les thématiques de lutte anti blanchiment, conformité, fraude, directive MIF, loi sur les crédits à la consommation et prévention des pratiques anti concurrentielles. Un avis de conformité est systématiquement donné avant le lancement de tout nouveau produit ou activité afin de s'assurer de l'analyse et de la couverture des éventuelles zones de risques par un dispositif adapté.
- ✓ En matière d'adaptation des procédures aux évolutions réglementaires et aux risques, les actions majeures ont consisté à initier le plan de mise en conformité des dossiers de clients personnes morales ainsi qu'à mettre en œuvre le recueil de bonne compréhension pour les produits complexes.
- ✓ En matière de contrôles, le plan de contrôle des risques de non-conformité, intégré dans le plan de contrôle permanent de la Caisse Régionale, a été actualisé et enrichi au cours du 1er semestre 2013.
- ✓ En parallèle, le reporting des contrôles est assuré en Comité de Contrôle Interne où sont présentés les résultats des contrôles, les plans d'actions et le suivi de l'avancement des actions engagées. Par ailleurs les risques clefs de non-conformité font l'objet d'une remontée trimestrielle à CA.sa.

5. Risques juridiques

Pour mémoire, les Affaires Juridiques de la Caisse Régionale poursuivent un double objectif à titre principal :

- ♦ Optimiser la maîtrise du risque juridique, qui recouvre:
 - Le risque légal, c'est-à-dire le non-respect des dispositions légales ou réglementaires, qui encadrent l'exercice des activités de l'entité partout où elle les exerce et en conditionnent la légalité, la validité, et l'opposabilité aux tiers,

- Le risque contractuel, c'est-à-dire le risque d'inadéquation, par imprécision, lacune ou insuffisance, de la documentation contractuelle aux opérations traitées, l'amenant à ne pas traduire de façon complète et claire la volonté des parties ou de ne pas assurer suffisamment la protection des intérêts de l'entité.
- ♦ Apporter l'appui juridique nécessaire aux Sièges et aux Réseaux afin de leur permettre d'exercer et de développer leurs activités, produits et services, tout en minimisant les risques et les coûts juridiques.

Au cours du 1^{er} semestre 2013, la Caisse Régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu, ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats (tout comme ceux de ses filiales).

Le 1^{er} semestre 2013 est marqué par :

1. La mise en place d'une stratégie d'homogénéisation des contrats, en vue d'optimiser la rationalisation et la sécurisation juridique et réglementaire des différents partenariats, que ce soit :

- a. pour les prestataires de services (Achats, gestion, logistique) : conditions générales uniques et conditions particulières optionnelles
- b. pour les partenaires de la Caisse Régionale (Coordination commerciale, marketing) : modèle type de convention avec clauses adaptables
- c. pour les filières immobilières : convention d'indication, d'apport d'affaires conformes à la réforme des IOBSP et déclinées sur les diverses entités
- d. pour les marchés spécialisés : adaptation des contrats syntel à la pratique, process global de contrôle de légalité pour les collectivités publiques, simplification des procédures relatives aux pouvoirs d'emprunts des dirigeants, note juridique sur la problématique des transferts d'autorisation en matière de financement de centrales photovoltaïques ...
- e. pour le domaine assurances : validation des conventions nationales de distribution PACIFICA et PREDICA et déclinaison des conventions spécifiques

2. Un appui et une assistance juridique permanente et systématique pour les supports de communication clients et publicitaires : 61 supports validés sur le semestre, dont les engagements relationnels marchés PRO/AGRI

3. Contribution à divers chantiers transverses significatifs

- a. **NICE** : contribution du département juridique sur le traitement des écarts et de la communication clientèle.
- b. **Réforme IOBSP** : validation définitives des conventions types (indication, apport d'affaires, IOB Mandataire non exclusif) pour le périmètre AGILOR et Prescription Immobilière
- c. **Signification par voie électronique d'actes d'Huissiers de justice** (saisie-attribution et actes subséquents) : partenariat avec la Chambre Nationale des Huissiers avec pour objectif la centralisation par traitement dématérialisé
- d. **DIB commerçants** : mise en conformité de la convention avec l'appui de la Direction des Affaires Juridiques CASA et de la FNCA
- e. **Marques et noms de domaines** : état des lieux à la suite de tentatives d'usurpation devant aboutir à un process de traitement global du dépôt de marques/noms de domaines, et leur gestion dans le temps

- 4. Développement de la veille juridique :** suivi hebdomadaire via la Direction des Affaires Juridiques CASA des actualités juridiques impactantes et notes de synthèses à l'appui : 78 points de veille (Jurisprudences, évolutions législatives ou réglementaires..) pour le 1^{er} semestre 2013.
- 5. Forte activité des consultations juridiques (écrites/orales via le SVP réseau) : 3.092** consultations sur le semestre.

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU **30 JUIN 2013**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel du Languedoc en date du 25 juillet 2013

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	3
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT.....	4
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	5
BILAN ACTIF.....	8
BILAN PASSIF.....	9
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	10
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	11
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	12
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	12
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DU SEMESTRE.....	16
2.1. Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période.....	16
2.2. Ecart d'acquisition.....	16
2.3. Parties liées	17
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	17
3.1. Produits et Charges d'intérêts.....	17
3.2. Commissions nettes	18
3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	18
3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	20
3.5. Produits et charges nets des autres activités.....	20
3.6. Charges générales d'exploitation.....	21
3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	22
3.8. Coût du risque	23
3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	23
3.10. Impôts	23
3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	24
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	28
5. NOTES RELATIVES AU BILAN	28
5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	28
5.2. Actifs financiers disponibles à la vente	30
5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	31
5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	33
5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	33
5.6. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance	34
5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	34
5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	35
5.9. Immeubles de placement.....	35
5.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	36
5.11. Provisions.....	37
5.12. Capitaux propres.....	39
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	40
7. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	41
8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	41
8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	41
8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	42
9. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE	45
10. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2013	45

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

1 . Dénomination , Siège Social et immatriculation

Dénomination sociale : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du LANGUEDOC

Appellation Commerciale : Crédit Agricole du LANGUEDOC

Siège Social : Avenue de Montpelliéret- MAURIN- 34977 LATTES CEDEX

Code APE :6419 Z

Numéro SIRET : 492 826 417 00015

Numéro SIREN : 492 826 417 RCS MONTPELLIER

Lieu de cotation : EURONEXT PARIS

2 . Forme juridique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc est une société coopérative à capital variable, régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En outre, elle est soumise aux dispositions légales ou réglementaires contenues dans :

- la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives,
- les dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural,
- les articles L 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Intérêts et produits assimilés	3.1	422 414	955 690	491 442
Intérêts et charges assimilées	3.1	-253 161	-590 843	-306 948
Commissions (produits)	3.2	145 661	288 157	142 067
Commissions (charges)	3.2	-16 557	-38 230	-19 502
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	711	-781	-639
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	15 844	-473	7 582
Produits des autres activités	3.5	1 843	3 126	2 969
Charges des autres activités	3.5	-1 358	-3 456	-1 822
PRODUIT NET BANCAIRE		315 397	613 190	315 149
Charges générales d'exploitation	3.6	-140 579	-279 267	-135 385
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-3 625	-9 025	-4 345
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		171 193	324 898	175 419
Coût du risque	3.8	-34 652	-83 130	-52 605
RESULTAT D'EXPLOITATION		136 541	241 768	122 814
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	570	442	-19
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.2			
RESULTAT AVANT IMPOT		137 111	242 210	122 795
Impôts sur les bénéfices	3.10	-46 689	-90 082	-45 280
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET		90 422	152 128	77 515
Participations ne donnant pas le contrôle		2		
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		90 420	152 128	77 515

RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Notes	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
(en milliers d'euros)			
Résultat net	90 422	152 128	77 515
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	0	-4 142	-1 849
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	0	-4 142	-1 849
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	0	1 426	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	0	-2 716	-1 849
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	0	-2 716	-1 849
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	2	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-16 351	19 034	6 663
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 796	-1 494	942
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-14 555	17 542	7 605
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	4 938	-5 488	1 126
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-9 617	12 054	8 731
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres 3.10	-9 617	9 338	6 882
Résultat net et autres éléments du résultat global	80 805	161 466	84 397
Dont participations ne donnant pas le contrôle	2	1	0
Dont part du Groupe	80 803	161 465	84 397

L'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses Régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses Régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses Régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses Régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses Régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses Régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses Régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie ont été évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse Régionale du Languedoc ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 17 841 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.

- Reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 12 591 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de - 5 250 milliers d'euros.

Au 30 juin 2013, en l'absence d'indice de perte de valeur, les titres SAS Rue La Boétie n'ont pas fait l'objet de test de dépréciation, et aucune dépréciation complémentaire n'a dû être constatée.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales		107 681	112 381
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.6	14 999	28 120
Instruments dérivés de couverture		396 214	556 111
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5 - 5.6	1 077 860	1 127 076
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.5 - 5.6	1 255 778	1 149 977
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.5 - 5.6	16 365 289	16 703 973
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		453 252	629 329
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.5 - 5.6	663 264	688 063
Actifs d'impôts courants et différés		193 762	151 155
Comptes de régularisation et actifs divers		740 710	688 823
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéficiaires différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.10	7 956	8 217
Immobilisations corporelles	5.11	46 530	44 535
Immobilisations incorporelles	5.11	4 735	4 755
Ecarts d'acquisition	2.2		
TOTAL DE L'ACTIF		21 328 030	21 892 515

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2013	31/12/2012
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	17 901	24 493
Instruments dérivés de couverture		588 973	761 488
Dettes envers les établissements de crédit	5.7	11 488 639	11 946 930
Dettes envers la clientèle	5.7	5 486 692	5 428 275
Dettes représentées par un titre	5.8	5 002	5 002
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		309 122	454 841
Passifs d'impôts courants et différés		51 130	0
Comptes de régularisation et passifs divers		626 813	594 599
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions (1)	5.12	114 673	104 473
Dettes subordonnées	5.8	5 148	10 133
TOTAL DETTES		18 694 093	19 330 234
CAPITAUX PROPRES		2 633 937	2 562 281
Capitaux propres - part du Groupe		2 633 883	2 562 262
Capital et réserves liées		1 412 744	1 400 262
Réserves consolidées (1)		1 079 558	949 095
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		51 161	60 778
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		90 420	152 128
Participations ne donnant pas le contrôle		54	19
TOTAL DU PASSIF		21 328 030	21 892 515

(1) Une variation négative d'un montant de 178 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Capitaux propres		
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
(en milliers d'euros)														
Capitaux propres au 1er janvier 2012	201 653	2 156 329	-5 136	2 352 846	1 349	50 093		2 404 288	13			13	2 404 301	
Augmentation de capital	12 527			12 527				12 527					0	12 527
Variation des titres auto détenus	-914	-2 643	2 372	-1 185				-1 185					0	-1 185
Dividendes versés au 1er semestre 2012		-23 375		-23 375				-23 375					0	-23 375
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		395		395				395					0	395
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		-4		-4				-4					0	-4
Mouvements liés aux paiements en actions				0				0					0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	11 613	-25 627	2 372	-11 642	0	0	0	-11 642	0	0	0	0	-11 642	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-1 849	8 731		6 882	5			5	6 887	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0				0					0	0
Résultat du 1er semestre 2012				0			77 515	77 515	-1			-1	77 514	
Autres variations		-1		-1				0				0	0	
Capitaux propres au 30 juin 2012	213 266	2 130 701	-2 764	2 341 203	-500	58 824	77 515	2 477 043	17	0	0	17	2 477 060	
Augmentation de capital	8 991			8 991				8 991					0	8 991
Variation des titres auto détenus		311	-755	-444				-444					0	-444
Dividendes versés au 2ème semestre 2012				0				0					0	0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		-395		-395				-395					0	-395
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		4		4				4	1			1	5	
Mouvements liés aux paiements en actions				0				0					0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	8 991	-80	-755	8 156	0	0	0	8 156	1	0	0	1	8 157	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-868	3 322		2 454	1			1	2 455	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0				0					0	0
Résultat du 2nd semestre 2012				0			74 613	74 613					0	74 613
Autres variations		-3		-3				-3					0	-3
Capitaux propres au 31 décembre 2012	222 257	2 130 618	-3 519	2 349 356	-1 367	62 146	152 128	2 562 263	19	0	0	19	2 562 282	
Affectation du résultat 2012		152 128		152 128			-152 128	0					0	
Capitaux propres au 1er janvier 2013	222 257	2 282 746	-3 519	2 501 484	-1 367	62 146	0	2 562 263	19	0	0	19	2 562 282	
Augmentation de capital	13 645			13 645				13 645					0	13 645
Variation des titres auto détenus	-754	-1 832	1 344	-1 242				-1 242					0	-1 242
Dividendes versés au 1er semestre 2013		-21 703		-21 703				-21 703					0	-21 703
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		297		297				297					0	297
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0				0					0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0				0					0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 891	-23 238	1 344	-9 003	0	0	0	-9 003	0	0	0	0	-9 003	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	0	-9 623		-9 623	36			36	-9 587	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0				0					0	0
Résultat du 1er semestre 2013				0			90 420	90 420					0	90 420
Autres variations (2)		-178		-178			4	-174	-1			-1	-175	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2013	235 148	2 259 330	-2 175	2 492 303	-1 367	52 527	90 420	2 633 883	54	0	0	54	2 633 937	

(1) : Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation des réserves consolidées d'un montant de 178 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2013	1er semestre 2012	31/12/2012
Résultat avant impôts	137 111	128 570	244 764
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3 629	4 345	9 025
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	46 911	70 891	123 159
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-589	19	-437
Résultat net des activités de financement	90	241	485
Autres mouvements	-37 452	-24 092	-18 248
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	12 589	51 405	113 984
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-300 431	-312 356	-393 276
Flux liés aux opérations avec la clientèle	351 206	170 628	96 037
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	106 403	286 130	-31 024
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 428	-49 672	-63 308
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Impôts versés	-33 125	-35 162	-98 759
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	122 625	59 568	-490 330
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	272 325	239 543	-131 582
Flux liés aux participations (1)	-5 030	0	-125
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 034	-3 669	-5 963
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-10 064	-3 669	-6 088
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-10 187	-58 277	-4 907
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-5 075	-196	-2 012
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-15 262	-58 473	-6 919
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	246 999	177 401	-144 589
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-92 227	52 362	52 362
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	112 329	108 285	108 285
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-204 556	-55 923	-55 923
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	154 772	229 763	-92 227
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	107 650	106 033	112 329
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	47 122	123 730	-204 556
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	246 999	177 401	-144 589

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale du Languedoc s'élève à 5 030 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

Acquisition des titres C2MS (1 695 milliers d'euros), SOFILARO (2 925 milliers d'euros), VALCOMEDIA (196 milliers d'euros) et SACAM FIANET (373 milliers d'euros).

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale du Languedoc à ses actionnaires, à hauteur de 21 703 milliers d'euros pour le premier semestre 2013 compensé par l'émission de parts sociales de Caisses Locales à hauteur de 13 645 milliers d'euros.

(3) au cours du premier semestre 2013, les remboursements de dettes subordonnées s'élèvent à 5 000 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale du Languedoc au 30 juin 2013 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2012 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés actifs/passifs en complément des dispositions de SIC 21	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Non
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics) Application prospective de la décote sur les prêts publics reçus à un taux inférieur au marché.	03 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une définition unique basée sur un prix de sortie et prévoit de nouvelles informations à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (DVA ou risque de crédit propre), selon une approche symétrique l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse Régionale s'élève à -25 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -257 milliers d'euros/DVA = 232 milliers d'euros)

L'application des autres dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/ non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.

- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 30 Juin 2013).

- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation US Gaap et IFRS prévoit que soient mentionnés mes effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement sera l'intégration d'une note complémentaire au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

La Caisse Régionale du Languedoc n'attend pas d'effets significatifs de l'application de ces dispositions sur son résultat et sa situation nette (sous réserve des résultats d'enquête périmètre).

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2013.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de la Caisse Régionale du Languedoc, et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale du Languedoc sont reproduites dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Informations significatives du semestre

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2013 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10.

2.1. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Au cours du 1^{er} semestre 2013, une nouvelle filière relative aux productions végétales, présentant un risque marqué, a été intégrée dans les encours de provision « Filières ».

Au 30 juin 2013, le montant de l'encours de provision de cette filière est de 4,1 M€.

La Caisse Régionale a comptabilisé une dépréciation durable complémentaire de ses titres dans la SACAM International pour 1,3 M€, traduisant l'évolution de la valeur unitaire des titres de 9,30 euros à 8,75 euros.

Au 1^{er} semestre 2013, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à été mis en œuvre. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. Au 30 juin, le CICE s'élève à 1,3 M€.

2.2. Ecarts d'acquisition

Néant

2.3. Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2013 :

Les parties liées à la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Les relations entre parties liées sont principalement composées de :

- La participation des Caisses locales au capital de la Caisse Régionale du Languedoc pour 127 740 K€ : les Caisses locales ont perçu 3 513 K€ d'intérêts aux parts au cours du 1er semestre 2013 ;
- La participation de la Caisse Régionale du Languedoc dans le fonds dédié Force Languedoc pour 884 K€ au 30 juin 2013 (remboursement de 540 titres du Fonds dédié Force Languedoc pour un montant de 6 538 milliers d'euros de valeur nominale sur le 1^{er} semestre 2013).

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 993	4 815	2 556
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 873	53 753	28 678
Sur opérations avec la clientèle	315 290	687 588	342 807
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	824	1 856	951
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 612	17 059	8 286
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	71 822	190 619	108 164
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	422 414	955 690	491 442
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 792	-4 136	-2 156
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-116 021	-278 052	-149 567
Sur opérations avec la clientèle	-41 318	-93 139	-40 205
Sur dettes représentées par un titre	-32	-808	-590
Sur dettes subordonnées	-90	-485	-242
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-93 903	-214 191	-114 153
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-5	-32	-35
Charges d'intérêts	-253 161	-590 843	-306 948

(1) dont 15 895 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2013 contre 32 746 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 16266 milliers d'euros au 30 juin 2012

(2) dont 830 milliers d'euros au 30 juin 2013 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 1 849 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 925 milliers d'euros au 30 juin 2012

3.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013			31/12/2012			30/06/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	172	-3	169	465	-33	432	255	-26	229
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 754	-8 133	5 621	29 037	-18 470	10 567	15 214	-9 792	5 422
Sur opérations avec la clientèle	39 216	-1 242	37 974	71 175	-2 850	68 325	36 769	-1 327	35 442
Sur opérations sur titres		-20	-20		-57	-57		-37	-37
Sur opérations de change	88		88	184		184	103		103
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	158	-14	144	502		502	352		352
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	90 160	-7 111	83 049	182 291	-16 713	165 578	87 135	-8 231	78 904
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 113	-34	2 079	4 503	-107	4 396	2 239	-89	2 150
Produits nets des commissions	145 661	-16 557	129 104	288 157	-38 230	249 927	142 067	-19 502	122 565

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	382	-1 473	-953
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	31	35	-6
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	298	657	320
Résultat de la comptabilité de couverture			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	711	-781	-639

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	8 951	-8 951	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 896	-5 055	-1 159
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	5 055	-3 896	1 159
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	2 009 152	-2 009 152	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	989 397	-1 019 755	-30 358
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 019 755	-989 397	30 358
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	2 018 103	-2 018 103	0
	31/12/2012		
(en milliers d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	8 690	-8 690	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	5 055	-3 635	1 420
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	3 635	-5 055	-1 420
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 859 573	-1 859 573	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	982 532	-877 041	105 491
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	877 041	-982 532	-105 491
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 868 263	-1 868 263	0

(en milliers d'euros)	30/06/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	8 066	-8 066	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 431	-3 635	796
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	3 635	-4 431	-796
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 657 019	-1 657 019	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	866 551	-790 468	76 083
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	790 468	-866 551	-76 083
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 665 085	-1 665 085	0

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dividendes reçus	2 636	2 754	2 546
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	14 538	28 360	15 768
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-1 330	-31 587	-10 732
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15 844	-473	7 582

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

La Caisse Régionale a comptabilisé une dépréciation durable complémentaire de ses titres dans la SACAM International pour 1 300K€, traduisant l'évolution de la valeur unitaire des titres de 9,30 euros à 8,75 euros.

3.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-260	-524	-255
Autres produits (charges) nets	745	194	1 402
Produits (charges) des autres activités	485	-330	1 147

3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Charges de personnel	-90 699	-176 386	-85 036
Impôts et taxes	-7 585	-16 722	-7 369
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-42 295	-86 159	-42 980
Charges générales d'exploitation	-140 579	-279 267	-135 385

Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Salaires et traitements (1)	-45 998	-86 249	-42 652
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 366	-10 326	-4 364
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		-458	
Autres charges sociales	-18 665	-38 555	-18 264
Intéressement et participation	-13 277	-24 817	-13 857
Impôts et taxes sur rémunération	-8 393	-15 981	-5 899
Total Charges de personnel	-90 699	-176 386	-85 036

(1) dont indemnités liées à la retraite pour 558 milliers d'euros au 30/06/2013 contre 162 milliers d'euros au 30/06/2012 et dont médailles du travail pour 42 milliers d'euros au 30/06/2013 contre 46 milliers d'euros au 30/06/2012

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dotations aux amortissements	-3 625	-9 024	-4 345
- immobilisations corporelles	-3 597	-8 985	-4 344
- immobilisations incorporelles	-28	-39	-1
Dotations aux dépréciations	0	-1	0
- immobilisations corporelles		-1	
- immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-3 625	-9 025	-4 345

3.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-90 491	-236 755	-124 416
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-80 452	-221 191	-118 461
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs			
Engagements par signature	-2 953	-2 249	-497
Risques et charges	-7 086	-13 315	-5 458
Reprises de provisions et de dépréciations	55 244	151 589	70 934
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	50 423	138 903	66 831
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs			
Engagements par signature	875	912	321
Risques et charges	3 946	11 774	3 782
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-35 247	-85 166	-53 482
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-588	-1 029	-397
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 230	3 175	1 339
Décotes sur crédits restructurés	-47	-110	-65
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Coût du risque	-34 652	-83 130	-52 605

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	570	442	-19
Plus-values de cession	574	543	6
Moins-values de cession	-4	-101	-25
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	570	442	-19

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Charge d'impôt courant	-52 213	-92 658	-42 773
Charge d'impôt différé	5 524	2 576	-2 507
Charge d'impôt de la période	-46 689	-90 082	-45 280

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	137 111	36,10%	49 497
Effet des différences permanentes			-1 265
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-201
Effet de l'imposition à taux réduit			444
Effet des autres éléments			-1 786
Taux et charge effectifs d'impôt		34,05%	46 689

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2013.

Au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	242 210	36,10%	87 438
Effet des différences permanentes			6 217
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-465
Effet de l'imposition à taux réduit			-33
Effet des autres éléments			-3 075
Taux et charge effectifs d'impôt		37,19%	90 082

Au 30 juin 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	122 795	36,10%	44 329
Effet des différences permanentes			3 111
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			417
Effet de l'imposition à taux réduit			-7
Effet des autres éléments			-2 570
Taux et charge effectifs d'impôt		36,87%	45 280

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	2	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications	0	2	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-16 351	19 034	6 663
Ecart de réévaluation de la période	-1 812	18 831	11 698
Transfert en résultat	-14 539	204	-5 034
Autres reclassifications	0	-1	-1
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 796	-1 494	942
Ecart de réévaluation de la période	1 796	-1 494	942
Transferts en résultat			
Autres reclassifications	0	0	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	4 938	-5 488	1 126
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-9 617	12 054	8 731
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	0	-4 142	-2 820
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence	0	1 426	971
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	0	-2 716	-1 849
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-9 617	9 338	6 882
Dont part Groupe	-9 617	9 337	6 882
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	1	0

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	30/06/2013				Variation				31/12/2012			
	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0		-1		-1		2		2	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-16 351	5 557	-10 794		-2	-2	-4		19 034	-6 002	13 032	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 796	-619	1 177		-2	-2	-4		-1 494	514	-980	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-14 555	4 938	-9 617	0	-5	-4	-9	0	17 542	-5 488	12 054	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-14 555	4 938	-9 617	0	-5	-4	-9	0	17 542	-5 488	12 054	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	0		0				0		-4 142	1 426	-2 716	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	-4 142	1 426	-2 716	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	0	0	0	0	0	0	0	0	-4 142	1 426	-2 716	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-14 555	4 938	-9 617	0	-5	-4	-9	0	13 400	-4 062	9 338	0

	31/12/2012				Variation				31/12/2011			
	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	2		2				0		0		0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	19 034	-5 488	13 546		-1	-1	-3		-73 255	21 809	-51 446	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-1 494		-1 494		0	-1	-1		-2 721	905	-1 816	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	17 542	-5 488	12 054	0	-2	-2	-4	0	-75 976	22 714	-53 262	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	17 542	-5 488	12 054	0	-2	-2	-4	0	-75 976	22 714	-53 262	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-4 142	1 426	-2 716				0		1 926	-664	1 262	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-4 142	1 426	-2 716	0	0	0	0	0	1 926	-664	1 262	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-4 142	1 426	-2 716	0	0	0	0	0	1 926	-664	1 262	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	13 400	-4 062	9 338	0	-2	-2	-4	0	-74 050	22 050	-52 000	0

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

L'information financière fournie dans les reportings internes de la Caisse Régionale concerne l'activité bancaire dans son intégralité.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 999	21 066
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		7 054
Valeur au bilan	14 999	28 120
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	463
- Effets publics et valeurs assimilées		463
- Obligations et autres titres à revenu fixe		0
- Actions et autres titres à revenu variable		0
Instruments dérivés	14 999	20 603
Valeur au bilan	14 999	21 066

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		7 054
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	0	7 054

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 901	24 493
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	17 901	24 493

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	17 901	24 493
Valeur au bilan	17 901	24 493

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013		31/12/2012	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette				
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur	0	0	0	0

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	119 104	18 323		119 951	19 866	
Obligations et autres titres à revenu fixe	162 161	53 485	-1 298	211 432	65 929	-1 335
Actions et autres titres à revenu variable	5 902	1 217	-5	15 346	3 426	-7
Titres de participation non consolidés (2)	790 693	12 765	-1 132	780 347	12 554	-729
Total des titres disponibles à la vente	1 077 860	85 790	-2 435	1 127 076	101 775	-2 071
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 077 860	85 790	-2 435	1 127 076	101 775	-2 071
Impôts		-25 581	449		-31 150	463
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		60 209	-1 986		70 625	-1 608

(1) dont 37 347 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 675 984 milliers d'euros au 30 juin 2013 comme au 31 décembre 2012.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Etablissement de crédit		
Comptes et prêts	164 407	60 391
dont comptes ordinaires débiteurs sains	39 210	40 161
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	846	856
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	165 253	61 247
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	165 253	61 247
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	27 511	930
Comptes et avances à terme	1 018 601	1 043 386
Titres non cotés sur un marché actif	44 413	44 414
Prêts subordonnés		
Valeur brute	1 090 525	1 088 730
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 090 525	1 088 730
Valeur au bilan	1 255 778	1 149 977

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	42 345	51 056
Autres concours à la clientèle	16 981 679	17 298 907
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	22 250	22 250
Titres non cotés sur un marché actif	3 945	3 868
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	56 770	55 534
Comptes ordinaires débiteurs	110 375	108 293
Valeur brute	17 217 364	17 539 908
Dépréciations	-852 075	-835 935
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	16 365 289	16 703 973
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	16 365 289	16 703 973

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	30/06/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	0				0
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	1 255 778				1 255 778
Institutions non établissements de crédit	2 279 312	10 305	8 206		2 271 106
Grandes entreprises	2 519 930	161 663	142 085	70 037	2 307 808
Clientèle de détail	12 418 142	530 779	426 330	205 417	11 786 395
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	18 473 162	702 747	576 621	275 454	17 621 087

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 38 066 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	5 624				5 624
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	1 149 977				1 149 977
Institutions non établissements de crédit	2 358 696	9 442	7 775		2 350 921
Grandes entreprises	2 545 415	158 528	136 896	75 827	2 332 692
Clientèle de détail	12 630 173	519 642	419 101	196 336	12 014 736
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	18 689 885	687 612	563 772	272 163	17 853 950

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 41 159 milliers d'euros

5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Néant

5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	835 935		94 593	78 453			852 075
dont dépréciations collectives	272 163		4 106	815			275 454
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	36 019		1 330				37 349
Autres actifs financiers	39						39
Total Dépréciations des actifs financiers	871 993	0	95 923	78 453	0	0	889 463

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2012
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	791 756		133 406	95 927	2		829 233
dont dépréciations collectives	265 245			14 617			250 628
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	4 436		10 732				15 168
Autres actifs financiers	39						39
Total Dépréciations des actifs financiers	796 231	0	144 138	95 927	2	0	844 440

5.6. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Expositions au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre et la Hongrie

Néant

Expositions au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre et la Hongrie

La Caisse Régionale détient une créance de 6 082 milliers d'euros envers la société italienne ATLANTIA.

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	962	927
dont comptes ordinaires créditeurs	3	3
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	962	927
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	19 602	245 652
Comptes et avances à terme	11 468 075	11 700 351
Total	11 487 677	11 946 003
Valeur au bilan	11 488 639	11 946 930

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	2 835 939	2 753 364
Comptes d'épargne à régime spécial	46 986	46 877
Autres dettes envers la clientèle	2 603 767	2 628 034
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	5 486 692	5 428 275

5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	5 002	5 002
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	5 002	5 002
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	5 143	10 128
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5	5
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	5 148	10 133

Au cours du premier semestre 2013, les remboursements de dettes subordonnées s'élèvent à 4 985 milliers d'euros.

5.9. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2013
Valeur brute	12 711						12 711
Amortissements et dépréciations	-4 494		-260			-1	-4 755
Valeur au bilan (1)	8 217	0	-260	0	0	-1	7 956

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	12 484		227				12 711
Amortissements et dépréciations	-3 970		-524				-4 494
Valeur au bilan (1)	8 514	0	-297	0	0	0	8 217

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 13 226 milliers d'euros au 30 juin 2013 contre 12 711 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 12 484 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

5.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	237 389		8 122	-3 981			241 530
Amortissements et Dépréciations (1)	-192 854		-3 601	1 455			-195 000
Valeur au bilan	44 535	0	4 521	-2 526	0	0	46 530
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	77 165		8			1	77 174
Amortissements et Dépréciations	-72 410		-28			-1	-72 439
Valeur au bilan	4 755	0	-20	0	0	0	4 735

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	232 686		12 994	-8 291			237 389
Amortissements et Dépréciations (1)	-185 093		-8 986	1 225			-192 854
Valeur au bilan	47 593	0	4 008	-7 066	0	0	44 535
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	76 688		477				77 165
Amortissements et Dépréciations	-72 371		-39				-72 410
Valeur au bilan	4 317	0	438	0	0	0	4 755

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

5.11. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
Risques sur les produits épargne logement	7 531		4 292					11 823
Risques d'exécution des engagements par signature	7 027		2 953	-340	-875			8 765
Risques opérationnels	35 902		417		-331			35 988
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 572		1 300				277	5 149
Litiges divers	33 816		6 932	-906	-3 946			35 896
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques (2)	16 625		1 428	-494	-507			17 052
Total	104 473	0	17 322	-1 740	-5 659	0	277	114 673

(1) dont 2 821 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) dont 15 733 milliers d'euros au titre de la provision pour lissage des DAT à taux progressifs

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	11 400		2 225		-6 092	-2		7 531
Risques d'exécution des engagements par signature	6 082		2 249	-393	-912	1		7 027
Risques opérationnels	36 129		812		-1 039			35 902
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	2 480		433		-73		732	3 572
Litiges divers	31 739		14 127	-438	-11 612			33 816
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques (2)	16 090		17 768	-910	-16 323			16 625
Total	103 920	0	37 614	-1 741	-36 051	-1	732	104 473

(1) dont 2 821 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) dont 15 808 milliers d'euros au titre de la provision pour lissage des DAT à taux progressifs

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	553 601	587 668
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	554 761	467 872
Ancienneté de plus de 10 ans	1 003 200	986 311
Total plans d'épargne-logement	2 111 562	2 041 851
Total comptes épargne-logement	331 085	297 539
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 442 647	2 339 390

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2013 pour les données au 30 juin 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012, et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	17 063	19 434
Comptes épargne-logement :	39 605	43 358
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	56 668	62 792

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 330	435
Ancienneté de plus de 10 ans	9 493	7 097
Total plans d'épargne-logement	11 823	7 532
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	11 823	7 532

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

5.12. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 30 juin 2013

Au 30 juin 2013, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 228 389	11,08%	
Dont part du Public	2 168 307	10,78%	
Dont part Crédit Agricole S.A.			
Dont part Auto-détenue	60 082	0,30%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	5 105 397	25,39%	
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	5 105 397		
Parts sociales	12 774 184	63,53%	100%
Dont 105 Caisses Locales	12 774 043	63,53%	97,52%
Dont 28 administrateurs de la CR	140	0,00%	2,39%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,09%
Total	20 107 970	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant du capital est de 201 079 700 euros.

➤ Dividendes

Dividendes

Pour les Caisses Régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2009	2,37	2,37	0,35
2010	2,53	2,53	0,33
2011	2,61	2,61	0,33
2012	2,46	2,46	0,28

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 21 703 milliers d'euros.

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 432 547	1 499 348
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	1 432 547	1 499 348
Ouverture de crédits confirmés	1 179 949	1 178 846
- Ouverture de crédits documentaires	7 004	8 575
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 172 945	1 170 271
Autres engagements en faveur de la clientèle	252 598	320 502
Engagements de garantie	1 031 318	1 133 682
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	623 230	623 230
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	623 230	623 230
. Engagements d'ordre de la clientèle	408 088	510 452
Cautions immobilières	133 990	242 244
Autres garanties d'ordre de la clientèle	274 098	268 208
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 584 152	1 812 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 584 152	1 812 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 376 815	4 436 904
. Engagements reçus d'établissements de crédit	184 700	198 574
. Engagements reçus de la clientèle	4 192 115	4 238 330
Garanties reçues des administrations publiques et	831 852	852 397
Autres garanties reçues	3 360 263	3 385 933

Créances apportées en garantie :

Au cours du premier semestre 2013, la Caisse Régionale du Languedoc a apporté 6 710 M€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 766 milliers d'euros en 2012. La Caisse Régionale du Languedoc conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale du Languedoc a apporté :

- 3 909 M€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 458 M€ en 2012 ;

- 353 M€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 356 M€ en 2012 ;

- 953 M€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 832 M€ en 2012 ;

- 1 495 M€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 120 M€ en 2012.

7. Reclassements d'instruments financiers

- **Principes retenus par le groupe**

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils sont inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par la Caisse Régionale du Languedoc**

Comme les exercices précédents, la caisse Régionale n'a pas opéré au 30 juin 2013 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 Octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	30/06/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 255 778	1 392 701	1 149 977	1 219 801
Prêts et créances sur la clientèle	16 365 289	17 788 004	16 703 973	17 390 211
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	663 264	698 344	688 063	742 254
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	11 488 639	11 855 384	11 946 930	12 417 224
Dettes envers la clientèle	5 486 692	5 423 818	5 428 275	5 428 275
Dettes représentées par un titre	5 002	5 000	5 002	5 002
Dettes subordonnées	5 148	5 005	10 133	10 133

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 999	232	14 767	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	14 999	232	14 767	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 077 860	53	401 823	0
Effets publics et valeurs assimilées	119 104	0	119 104	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	162 161	53	162 108	0
Actions et autres titres à revenu variable (1)	796 595	0	120 611	0
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	396 214	0	396 214	0
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 489 073	285	812 804	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Dont 675 984 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 066	0	21 066	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction	463	0	463	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	463	0	463	0
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	20 603	0	20 603	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 054	0	7 054	0
Créances sur la clientèle	7 054	0	7 054	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 127 076	53	451 039	0
Effets publics et valeurs assimilées	119 951	0	119 951	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	211 432	53	211 379	0
Actions et autres titres à revenu variable (1)	795 693	0	119 709	0
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	556 111	0	556 111	0
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 711 307	53	1 035 270	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Dont 675 984 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 901	257	17 644	0
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	17 901	257	17 644	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	588 973	0	588 973	0
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	606 874	257	606 617	0
Transfert issu du Niveau 1				
Transfert issu du Niveau 2				
Transfert issu du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	24 493	0	24 493	0
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	24 493	0	24 493	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	761 488	0	761 488	0
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	785 981	0	785 981	0
Transfert issu du Niveau 1				
Transfert issu du Niveau 2				
Transfert issu du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

- **Changements de modèles de valorisation**

Néant

- **Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine**

Néant

9. Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Néant

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2013

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 30 juin 2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				30/06/2013	31/12/2012	30/06/2013	31/12/2012
Caisse Régionale de Languedoc	France	Néant	Mère	100	100	100	100
Caisses Locales	France	Néant	Globale	100	100	100	100
Force Languedoc	France	Néant	Globale	100	100	98,65	99,84

CRÉDIT AGRICOLE

Le Président

Le Directeur Général

Maurin, le 26 juillet 2013

Déclaration des personnes physiques

Nous soussignés, Jacques BOYER, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc et Véronique FLACHAIRE, Directrice Générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, attestons, qu'à notre connaissance, les comptes au 30 juin 2013 sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à savoir les événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leurs incidences sur les comptes semestriels, les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ainsi que les principales transactions entre les parties liées.

Véronique FLACHAIRE



Directeur Général

Jacques BOYER



Président du Conseil d'Administration

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC

SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE AGREEE EN TANT QU'ETABLISSEMENT DE CREDIT
492 826 417 RC.S MONTPELLIER - SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE
Siège social : avenue de Montpelliéret - MAURIN - 34977 LATTES CEDEX - Tél. : 04 67 17 81 03 - Fax : 04 67 17 85 99
www.ca-languedoc.com - Domiciliation - "Bank Identification Code (BIC)"AGRIFRPP835

IFEC
82, rue de Paris
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

...

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 1^{er} août 2013

Les Commissaires aux Comptes

IFEC



Pierre Myard

ERNST & YOUNG et Autres



Claire Rochas